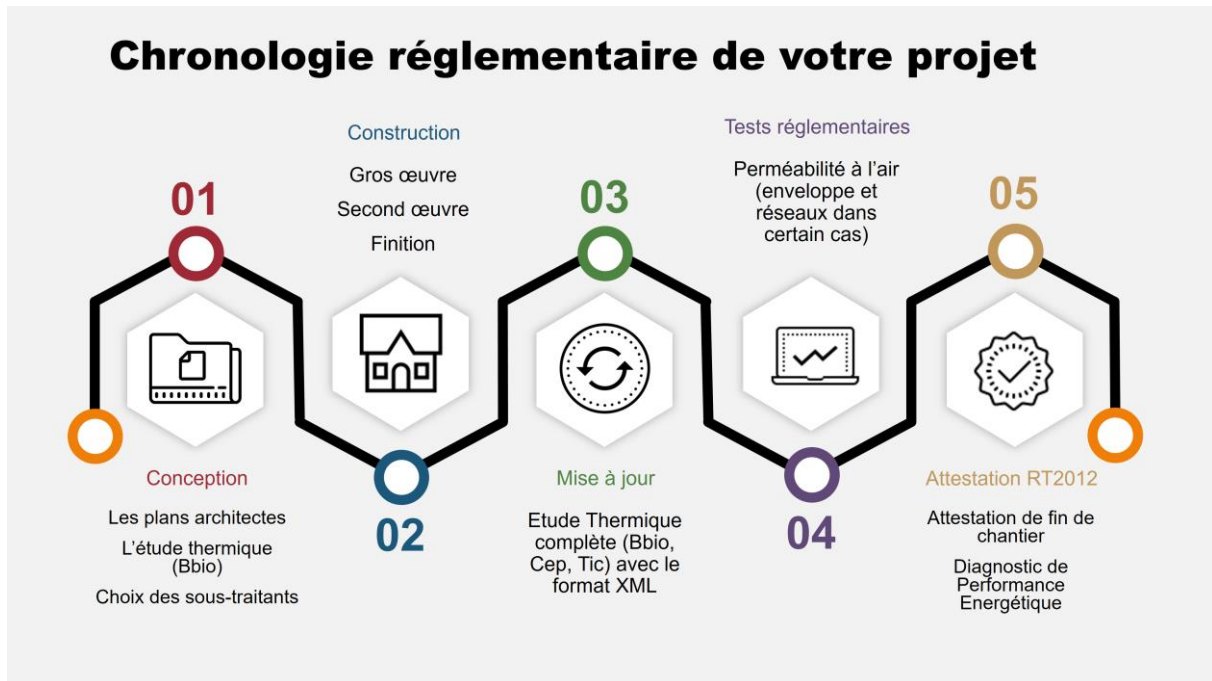


Valider la RT2012

Afin de valider la [RT2012](#), plusieurs étapes importantes doivent être respectées comme le montre le schéma ci-dessous.



Pour cela, il faut faire appel à des personnes accréditées depuis le début de votre projet (étude thermique) jusqu'à la fin (attestation de fin de chantier).

L'étude Thermique

Une étude thermique est l'analyse du niveau de performance énergétique de votre projet de construction. Son objectif est de déterminer les consommations selon de multiples critères. C'est pour cela que l'architecture de votre projet, le choix des matériaux, des équipements (etc...) est indispensable pour effectuer le calcul réglementaire qui vous permettra de valider les exigences de la RT2012.

Cette méthode de calcul est appelée *TH-BCE 2012*, décomposée en : THERmique, besoin Bioclimatique Bbio, Consommations Cep, confort d'Été Tic. Elle a été développée par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et regroupe les formules physiques et l'ensemble des exigences de la RT2012.

Perméabilité à l'air de l'enveloppe

L'étanchéité, aussi appelée perméabilité à l'air d'une enveloppe ou infiltrométrie, consiste à déterminer les écoulements aérauliques parasites causés par les défauts d'étanchéité d'un bâtiment hors ventilation.

La valeur cible recherchée pour la perméabilité à l'air du bâtiment est caractérisée dans la réglementation thermique par un coefficient appelé Q4Pa-surf. Ce dernier représente le débit de fuite, en m³/h, que l'on divise par la surface déperditive (hors plancher bas) en m², sous une dépression de 4 Pa.

Dans le cadre de la RT 2012, le traitement de la perméabilité à l'air des bâtiments à usage d'habitation est obligatoire. Une valeur de 0,6 m³/(h.m²) à minima est exigée pour les maisons individuelles.



Perméabilité à l'air des réseaux de ventilation

La [perméabilité à l'air d'un réseau de ventilation](#) représente l'étanchéité des gaines de ventilation. Sa mesure permet la détermination des écoulements aérauliques parasites causés par les défauts d'étanchéité du réseau hors moteur à une pression donnée.

La Réglementation Thermique 2012 ne donne pas d'exigence pour l'étanchéité à l'air des réseaux (la classe par défaut est donc appliquée), donc aucun test réglementaire n'est nécessaire. Cependant, une classe peut être exigée par l'étude thermique, auquel cas une justification du niveau atteint doit être apportée en fin de travaux (test de perméabilité à l'air des réseaux de ventilation).

Le Diagnostic de Performance Energétique

Le [diagnostic de performance énergétique](#) (DPE) est un document qui donne un aperçu de la performance énergétique d'un logement par une estimation de sa consommation énergétique et de son taux d'émission de gaz à effet de serre. Ce document vise à informer le candidat acquéreur ou locataire sur le bien qu'il projette d'acheter ou de louer.

Le DPE vise à évaluer la quantité d'énergie et de gaz à effet de serre consommée ou dégagée par un logement.

L'attestation thermique de fin de chantier

Appelé de façon administrative [Attestation de prise en compte de la réglementation thermique](#), cette dernière permet de valider la fin de vos travaux auprès de votre mairie (ce qui est obligatoire pour habiter, vendre ou louer le bien) et est à joindre à la [DAACT](#). L'objectif de ce dispositif, mis en place avec la loi Grenelle 1, est de contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs en attestant de la prise en compte de la réglementation thermique.

Lors de la demande de permis de construire et à la fin des travaux, il est nécessaire d'obtenir deux attestations qui sont indispensables. La première, obligatoire pour l'obtention du permis et la deuxième pour l'achèvement des travaux qui permet d'utiliser le bâtiment légalement.

Afin de valider ces différentes étapes de la Réglementation Thermique 2012, vous pouvez nous contacter : [EQUALIS](#). (09 81 36 40 56)